



INFO SYNDICALE—Juillet 2010

Le droit de porter le gaz OC... Enfin!

UCCO-SACC-CSN a obtenu un autre outil essentiel pour améliorer la sécurité des agents correctionnels

Après de nombreuses discussions, de la mise sur pied d'un projet pilote dans la région de l'Ontario et d'une décision favorable d'un tribunal de SST provenant de l'établissement Kent, les agents correctionnels porteront désormais une pièce d'équipement de sécurité essentielle, le gaz OC.

Le président national Pierre Mallette qualifie la nouvelle de « grande victoire pour les agents correctionnels au terme d'une longue lutte et d'efforts collectifs de la part d'UCCO-SACC-CSN pour obtenir cet outil très important. »

Le gaz OC sera maintenant remis à tous les agents correctionnels qui travaillent dans les établissements à sécurité moyenne, maximale et à niveaux multiples, et dans les unités à sécurité maximale des établissements pour femmes.

Armée de la décision Verville, la conseillère syndicale d'UCCO-SACC-CSN, Corinne Blanchette, a basé les arguments gagnants du syndicat sur le fait que le gaz OC porté à la ceinture des AC est un outil de sécurité essentiel. Elle a présenté des éléments de preuve selon lesquels le gaz OC prévient les agressions, contribue à réprimer rapidement les incidents quand ils surviennent et aide les AC à reprendre et à conserver le contrôle d'une situation.

Le tribunal de SST a accueilli un appel formé par les agents correctionnels de l'établissement Kent relativement à une décision rendue en juillet 2004 par un agent de santé et sécurité, qui s'était prononcé contre leur refus de travailler après que l'employeur avait décidé de retirer les contenants de gaz OC de la ceinture des agents correctionnels.

Et, comme dans Verville, l'agent d'appels a jugé le témoignage de nos membres extrêmement crédible : « Aux fins du dossier », écrit-il, « je trouve que les AC qui ont témoigné sont expérimentés et qualifiés, et ce sont des leaders en ce qui a trait à la formation d'autres agents et à la direction d'unités spéciales. Ils m'ont semblé être des professionnels réfléchis, rationnels et disciplinés. »

En novembre 2009, des agents correctionnels des établissements de Fenbrook, Kingston et Collins Bay, dans la région de l'Ontario, ont participé à un projet pilote relativement au port du gaz OC. De novembre 2009 jusqu'à aujourd'hui, les agents correctionnels ont pu démontrer que le port du gaz OC est un outil de sécurité essentiel pour les agents correctionnels, en l'utilisant avec succès dans plusieurs situations. Dans ces cas, l'utilisation du gaz a eu pour résultat de réprimer les incidents et l'escalade potentielle, réduisant par le fait même le risque pour la sécurité des agents correctionnels.

La décision de EXCOM a reposé uniquement sur la décision du tribunal de SST dans la région du Pacifique et sur le succès du projet pilote auquel les agents correctionnels ont participé dans la région de l'Ontario.

L'adoption de cette pièce d'équipement de sécurité primordiale n'aurait pas été possible sans les efforts concrets des membres d'UCCO-SACC-CSN de l'établissement Kent et des membres d'un bout à l'autre du Canada, et le soutien sans précédent de la CSN. Il s'agit d'un autre immense pas en avant dans la protection de la santé et de la sécurité des agents correctionnels d'un océan à l'autre.

J'EMBARQUE



négos 2010